

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE
COMMUNE DE LA BUISSIERE**

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EXCEPTIONNEL DU 14 NOVEMBRE
2023**

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze du mois de novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Buisnière, dûment convoqué, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Madame Agnès DUPON, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 13
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de conseillers votants : 12

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 novembre 2023

1/CONTROLE DU QUORUM

PRESENTS : DUPON Agnès ; LANOY Philippe ; BOLZE Benoît ; GIRE Sylvain ; HAUTOT Béatrice ; CHARPIOT Géraldine ; TILLIER Nathalie ; TILLIER Rémy ; JUSTE Alain ; BOUILLOT Pierre

ABSENTS :

EXCUSES : DEMAY Philippe ; PATUREL Martine ; MOSCA Sébastien

POUVOIR(S) : Philippe Demay donne pouvoir à Beatrice Hautot martien Paturel donne pouvoir à Benoit Bolze

2/DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Pierre BOUILLOT

3/DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2023_11_01 PORTANT SUR DECISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET COMMUNAL

Nous demandons au conseil municipal d'autoriser la modification suivante pour l'opération Entrées de Village sur le budget communal.

Les modifications sont liées à :

- Une mauvaise imputation lors de l'enregistrement du budget des frais de Maitrise d'œuvre mal imputés en « Etudes »
- La réactualisation du marché de l'entrée de village du Boissieu dont la réalisation a été retardée d'une année par des travaux de la communauté de communes le Grésivaudan.
- L'augmentation de certaines matières premières ;

DM2 Dépenses d'investissement

2151 Opération 10 Entrées de village : passe de 66000 € à 96000 € (+ 30000)

2031 Opération 10 Entrées de village : passe de 15000 € à 0 (-15000)

2313 Opération 15 : passe de 626977.53 € à 611977.53 € (- 15000)

Pour : 12
Abstention : 0
Contre : 0

✓ **Adopté à l'unanimité.**

DÉLIBÉRATION N°2023_11_02 PORTANT SUR DECISION MODIFICATIVE N° 3 DU BUDGET COMMUNAL

Nous demandons au conseil municipal d'autoriser la modification suivante pour l'opération Aménagement Centre Bourg sur le budget communal.

Les modifications sont liées à :

- L'augmentation des marchés par rapport aux devis réalisés pour le montage du dossier de demande de subventions et de la budgétisation de l'opération avant la guerre en Ukraine
- L'augmentation de certaines matières premières et des prestations de pose;

DM2 Dépenses d'investissement

21351 Opération 11 Aménagement Centre Bourg : passe de 290 000 € à 325 000€
(+ 35000)

2313 Opération 15 : passe de à 611977.53 € à 576 977.53 € **(- 35000)**

Pour : 12

Abstention : 0

Contre : 0

✓ **Adopté à l'unanimité.**

Séance levée à 18h 20 .
Signature Madame la Maire

Signature M. le secrétaire de séance